



Conseil général

COMMUNE DE RENNAZ

EXTRAIT

du procès-verbal 03 de la législature 2021-2026
de la séance ordinaire du Conseil général de Rennaz

du 22 juin 2022

Présidence : Monsieur Yvan Burnier
30 conseillères et conseillers présents avec le Président

LE CONSEIL GENERAL DE RENNAZ

- **vu** le préavis municipal 06/2021-2026 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2021 ;
- **entendu** le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- **considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 74'120.-- pour couvrir les dépenses supplémentaires au budget de fonctionnement 2021.

Les conclusions de ce préavis ont été acceptées **à main levée par 28 oui, 0 non et 1 abstention, tel que présentées.**

Ainsi délibéré en séance du 22 juin 2022.

Au nom du Conseil général


Le Président
Yvan Burnier




La Secrétaire
Valérie Teissl